

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 8 novembre 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, le président a accueilli Monsieur Arun PATIL, enseignant-chercheur australien, qui effectue une tournée en Europe pour observer le fonctionnement des organismes d'accréditation membres de ENAEE (European network for accreditation of engineering education).

Puis la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 10 octobre 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants
- entendu plusieurs interventions :
 - . Catherine MALINIE a évoqué l'appel d'offres "*Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI)*" qui permettra de soutenir, à hauteur de 150 M€, 20 projets emblématiques et innovants en matière de formation. Cet appel d'offres, dont la clôture est fixée au lundi 19 décembre 2011 à 13 heures, s'adresse à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles.
 - . Bernard REMAUD a lancé un appel pour la participation de membres de la Commission au prochain congrès annuel du BNEI, samedi 19 novembre 2011 à Paris. Le thème de l'intervention sollicitée est *l'entrepreneuriat, quelle place dans la formation d'ingénieur ?*
 - . Corinne CABASSUD a également lancé un appel pour la participation d'un membre professionnel à la journée de formation des futurs experts étudiants qui aura lieu le 5 décembre prochain au siège de la Commission.
 - . Marc PEYRADE a confirmé que la réflexion stratégique, initiée lors du séminaire prospectif interne du 30 août 2011 à Chennevières-sur-Marne, se poursuivra pendant 6 mois à partir du lundi 12 décembre 2011 dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, avec l'aide d'un consultant spécialisé.
 - . Philippe MASSE a fait un nouveau point sur l'avancement de la nouvelle édition de *R&O*, en 3 tomes, qui sera soumise au vote lors de la prochaine réunion plénière.
 - . Pierre FLEISCHMANN a précisé que la prochaine du groupe de travail qualité aurait lieu mardi 29 novembre, de 11h à 13h.
- approuvé la proposition du Bureau, présentée par Corinne CABASSUD, relative aux compositions de différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)

École nationale supérieure des mines de Paris (MINES Paris Tech)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'Université Paris-VII, spécialité Fluides et énergie*, en partenariat avec *ISUPFERE*, en formation continue.

La Commission prend acte de la non-demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur des corps de l'État, diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/11-01)

Télécom Paris Tech

Avis favorable au renouvellement, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de Télécom Paris Tech*. Ce renouvellement est proposé pour 6 ans dans le cadre de la formation initiale sous statut d'étudiant dispensée sur les sites de Paris et de Sophia-Antipolis. Il est limité à 3 ans pour la formation initiale sous statut d'apprenti dispensée sur le seul site de Paris.

L'École devra remettre à la Commission, en juin 2015, un rapport sur la mise en place des recommandations.

(AVIS N° 2011/11-02)

École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI Paris Tech)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/11-03)

2/ Modification de la durée du cursus des Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes

La Commission prend acte de la mise en place du nouveau cursus en 3 ans avec recrutement à Bac+2. Elle note qu'il sera complètement effectif d'ici 2 ou 3 ans. Des recommandations vont être adressées aux écoles notamment relatives à la personnalisation des fiches RNCP et au rappel que le cursus de 3 années ne doit pas comporter plus de 2000 heures d'enseignement encadré.

(AVIS N° 2011/11-04)

3/ Demande de changement de nom d'une spécialité

École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon)

La Commission accepte que la spécialité du diplôme délivré en partenariat avec l'ITII de Lyon devienne *Génie industriel et mécanique* au lieu de *Mécanique*. En conséquence le nouvel intitulé est le suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon, spécialité Génie industriel et mécanique*, en partenariat avec l'*ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(habilitation accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2009 – Décision N° 2009/02-02)

(DECISION N° 2011/11-05)

André MORA